

ARRETE DU MAIRE N° 25/2025

Vu le code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-9 et L. 2213-1 et suivants,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8ème partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel modifié,

Vu les articles R.411-30, R.411-31 modifié et R.414-3-1 du code de la route relatifs au régime d'occupation de la voie publique à l'occasion de manifestations diverses,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et des participants à la manifestation intitulée « NETTOYONS LA NATURE » nécessitant d'appliquer des prescriptions de circulation sur la Commune de Belleau pour le compte de Sport Extrême Nature, organisateur de la manifestation précitée,

Le Maire de la Commune de BELLEAU,

ARRETE

Article 1er. Samedi 04 octobre 2025 de 14h00 à 18h30.

Le chemin de l'ancienne course de côte sera fermé à la circulation (sauf véhicules des organisateurs, d'assistance, et de secours).

Les usagers du village de Belleau devront emprunter soit la RD 10 ou le chemin de Morey pour rejoindre la RD 44.

Article 2.

La signalisation réglementaire sera posée et déposée et entretenue à la charge de l'organisateur de la manifestation afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

Article 4. Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément à la loi.

Article 5. La Gendarmerie de Nomeny est chargée de faire respecter le présent arrêté.

Article 6 Ampliation sera adressée à :

- ✓ Préfecture de Meurthe-et-Moselle - 1 rue Préfet Claude Erignac - 54038 NANCY Cedex,
- ✓ Gendarmerie Nationale - 7 rue de Lorraine - 54610 NOMENY,
- ✓ Sport Extrême Nature représenté par M. HAYARD Johann – 9 rue des Ailleux – 54610 Belleau

Belleau, le 19 septembre 2025

Le Maire,

Philippe BARTHELEMY



PJ : flyer d'information « NETTOYONS LA NATURE A BELLEAU »

Information importante : En raison de la protection des données personnelles (RGPD du Parlement Européen et du Conseil en date du 27 avril 2016 entré en application en date du 25 mai 2018, ce courrier ne doit faire l'objet d'aucune publication sur les réseaux sociaux sous peine de poursuites.



NETTOYONS LA NATURE

A BELLEAU

**Proposé par
Sport Extrême
et Nature**

Le 04 Octobre 2025

14h

au terrain de foot

- Nettoyage Forêt
- Carroussel
- Descente du Buzion
- Centre village
- Aire de jeux



**Kits fourni par Leclerc
Encouragé par Du Temps Pour Vous
Organisé par Sport Extrême et Nature**



DU TEMPS
POUR VOUS